

● Janvier 1756 :

ADBR, 56 H 1267.

Devis pour les réparations à la suite de l'inondation du Rhône et de la Durance survenue le 18 janvier : la commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean fait réparer son église d'Avignon, la maison attenante, son jardin près des remparts, l'isle de la Motte (Villeneuve) et les chaussées de son mas de Rognonas.

BM Arles, ms 2184, Notes historiques sur Arles (1701-1789)

"L'augmentation du Rhône au 16 et 18 janvier emporta une grande quantité de nouveaux ouvrages faits aux chaussées de Monlong et versèrent de nouveau par les différentes brèches au-dessus de la Cape à la Rougnouse et en-dessous, au moyen de quoi la Camargue fut encore inondée".

Le Musée, n°34, 1874

D'après le livre de raison de François de Beaujeu, d'Arles, *"l'inondation du Rhône tue presque tous les blés"* en 1756.

CHAMPION, Maurice, *Les inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours, recherches et documents*, Paris, Dunod, 1858-1864. – Cit. ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873. – Cit. GUILBERT, Xavier, *Les crues de la Durance depuis le XVI^e siècle. Fréquence, périodicité, essai d'interprétation paléoclimatique*, Maîtrise de Géographie, Aix-Marseille I, 1994.

A Avignon, le 18 janvier, une nouvelle crue du Rhône inonde les bas quartiers de la ville et l'île de la Barthelasse.

C'est à l'occasion de cette inondation que le consulat essaya de faire desservir les bas quartiers par des bateaux montés sur des roues, lesquels voguaient ou roulaient selon la profondeur de la nappe d'eau.

BM Avignon, ms 6464 (Fiches Girard)

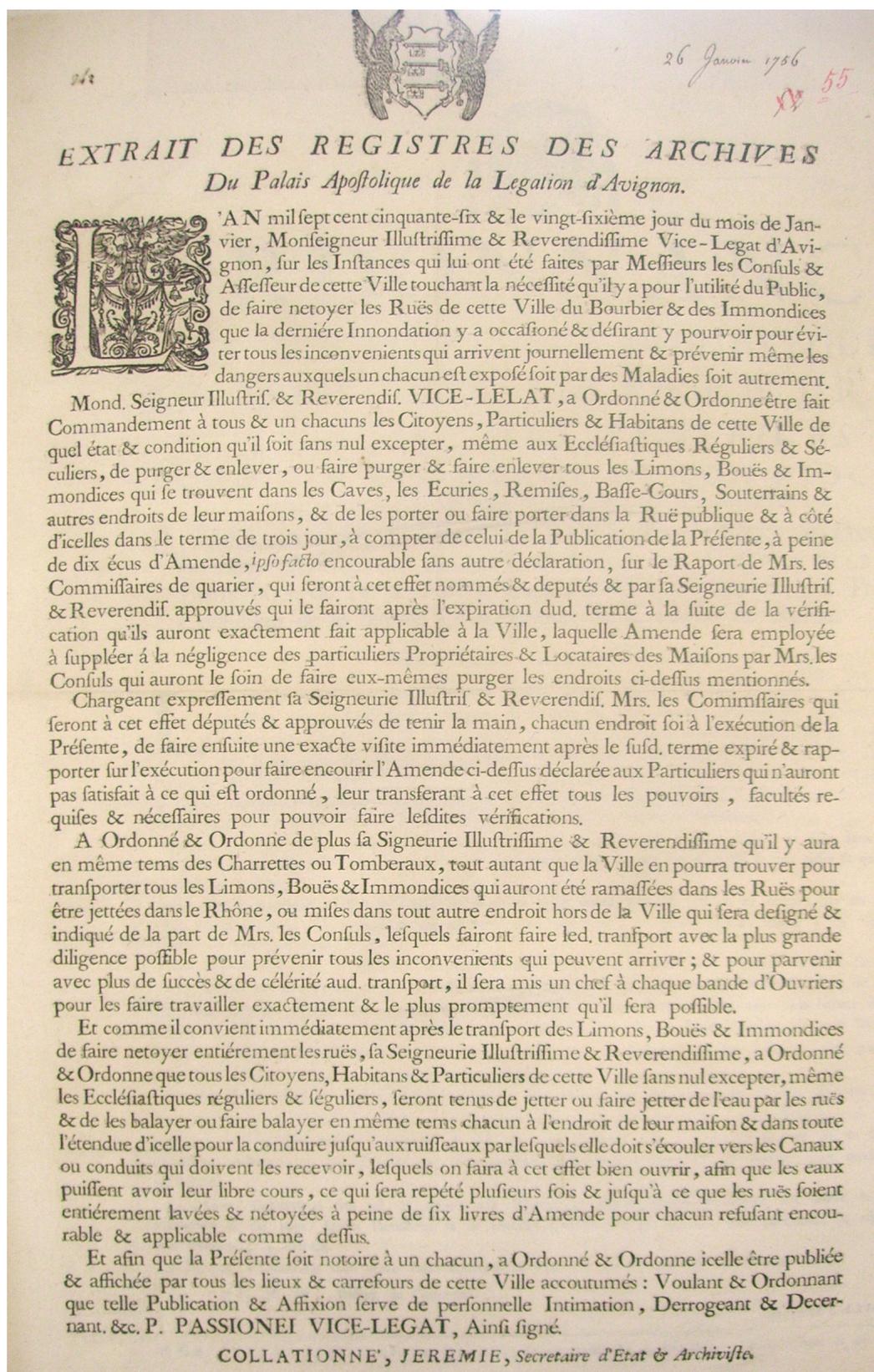
BM Avignon, Atlas 313, n°55 (Placard)

C'est à la suite de l'inondation conjointe du Rhône et de la Durance du 18 janvier 1756 que des mesures visant à obliger les habitants d'Avignon à nettoyer eux-mêmes les rues et cela, quelle que soit leur condition sociale, sont prises par le vice-légat Grégoire Salviati. Le 26 janvier 1756, ce dernier ordonne en effet que soient enlevés toutes les boues, le limon et autres immondices *"qui se trouvent dans les caves, écuries, basses-cours, souterrains et autres endroits de leurs maisons"* pour les porter dans la rue sous trois jours, à compter de la publication de l'ordonnance, sous peine de 10 écus d'amende pour les contrevenants. Des charrettes et des tombereaux étaient ensuite mis à disposition par la ville pour ramasser les tas et les amener dans le Rhône : un chef des ouvriers chargés du transport serait nommé. Une fois les boues enlevées, les habitants étaient ensuite obligés de nettoyer les rues avec de l'eau et de les balayer en faisant écouler les saletés jusqu'au ruisseau le plus proche, sous peine de 6 livres d'amende. Afin de vérifier que les travaux ont été exécutés, des commissaires de quartier furent nommés.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Les réparations des inondations de janvier 1756 tardent...

AC Caumont, BB 16, délibération du 24 août 1756, fol. 339

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

"La grande quantité des pluies que nous avons eu cette année a fait écrouler une partie des bords du fossé du Mourgon, surtout depuis le pons appelé de Saint-Estève jusqu'au vieux moulin".

AC Boulbon, BB 21, délibération du 3 avril 1757

Acte de sommation du 4 décembre 1756, par lequel il est requis *"de réparer incessamment et de metre en état la partie de la chaussée qui se trouve depuis lou cotté du chemin de Graveson jusques à la montagne que la dernière inondation du Rosne a détruite et emporté en partie"*.

● Février et mars 1756 :

FASSIN, Emile, *Les années calamiteuses de l'histoire d'Arles*, Aix-en-Provence, Makaïre, 1892.

D'après le livre de raison de François de Beaujeu, à Arles, en février et mars 1756, *"le Rhône ayant grossi considérablement se répandit deux ou trois fois sur les terres par les brèches faites dans la grande inondation de 1755 qu'on n'avoit pu encore réparer"*.

ADBR, 114 E BB 8, délibération communale du 25 mars 1756.

A Sénas, *"les eaux de la Durance dans les derniers débordements de cette rivière firent une ouverture au travers des iscles de ce terroir, à cotté de la péagère de Malespine"*.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

